

Vie universitaire

Le mensuel professionnel de l'enseignement supérieur, des universités, des écoles et de la recherche

Vu et entendu

DES : la méthode Monteil p. 4

Indemnités : les agents comptables voient rouge p. 4

Le bilan de Jean-Richard Cytermann p. 5

Financements : les universités belges lancent un SOS p. 7

La CNE évalue Centrale Paris p. 7

Index des numéros de VU 2002 p. 9

Magazine

Enquête en Poitou-Charentes Chacun ses missions p. 10

Entretien avec Elisabeth Morin, présidente du conseil régional p. 11

Dossier

Le budget global

Entretien avec Michel Mudry p. 26

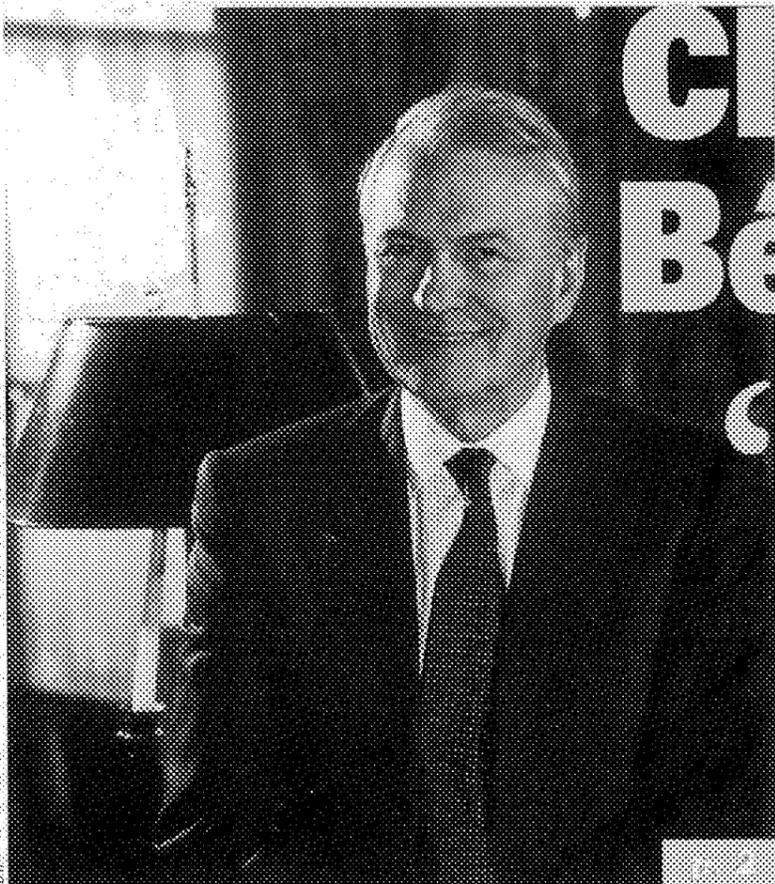
Qui tient les cordons de la bourse ? p. 28

Pratique

Les Saic à l'épreuve des faits p. 37

La loi organique relative aux lois de finances p. 37

La paie dans le supérieur, qui fait quoi ? p. 36



Claude Bébéar

« Il nous faut susciter l'émergence de marques universitaires mondiales ! »

CPU : la troisième étape

Il y a un an, Bernard Belloc jugeait que l'université française était « au milieu du gué ». Son mandat à la tête de la CPU (toujours présidée par le ministre) aura été marqué par la mise en place de fondations plus solides, avec un « corps de doctrine » partagé. Désormais, il s'agit de savoir peser pour mettre en œuvre ces propositions.

« Avec le bureau actuel, nous avons beaucoup donné, mais le terrain avait été préparé par nos prédécesseurs. La CPU est le seul endroit où l'on parle de politique universitaire », juge Bernard Belloc. Dénigrée ou louée, la CPU est en effet incontournable, et reflète à ce titre la place nouvelle prise par les universités. Le grand mérite de l'équipe actuelle de la CPU aura été de « déblayer » le terrain sur

un ensemble de thèmes, qui interpellent désormais les pouvoirs publics. Mais faire le bilan du bureau « sortant » de la CPU, c'est d'abord faire celui des présidents, une corporation avec ses rites, ayant une « haute conscience de sa mission », ce qui la rend souvent peu accessible, qui cultive facilement « le chacun pour soi », et qui... ne préside pas toujours.

Suite p. 8

ÉDITORIAL

Vie Universitaire a 5 ans. Notre premier numéro, en décembre 1997, et les deux suivants envoyés gratuitement, susciterent d'abord étonnement et interrogations, puis un réflexe : parcourir VU dès son arrivée dans le service afin d'y puiser l'essentiel, l'indispensable. Et un autre réflexe, celui de s'y replonger régulièrement, pour préparer un concours, une intervention, ou encore se forger une opinion sur un thème.

C'est ce qui explique que, très vite, le succès a été au rendez-vous. Si VU n'est pas la référence de ceux qui voient les universités comme de purs produits de l'activité intellectuelle, elle l'est pour les milliers de personnes qui concourent, souvent dans l'ombre, à leur fonctionnement.

Et l'on peut dire, sans forfanterie, qu'il y a désormais, grâce à VU, ceux qui sont informés et travaillent sur la réalité du monde universitaire, et les autres...

Mais, parce que les établissements et leurs personnels ont et auront de plus en plus besoin de regards innovants sur leur environnement professionnel et d'être informés des tendances, à nous de défricher de nouveaux thèmes !

LA RÉDACTION

Claude Bébéar : « Il nous faut susciter l'émergence de marques mondiales »

Considéré comme un des hommes les plus influents du monde de l'entreprise, Claude Bébéar revient, pour *Vie Universitaire*, sur les propositions pour l'enseignement supérieur qu'un groupe de travail de l'Institut Montaigne a livré dans un rapport intitulé « Enseignement supérieur : aborder la compétition mondiale à armes égales ? »

Vie Universitaire : Les réflexions de l'Institut Montaigne, que vous présidez, partent de l'idée qu'il faut rétablir l'égalité des chances et renforcer la compétitivité internationale de l'enseignement supérieur. Pourquoi ?

Claude Bébéar : Promouvoir l'égalité des chances est un impératif pour l'harmonie et la vitalité de notre société. Si j'en crois Xavier Darcos, beaucoup reste à faire : « Le nombre d'enfants issus de milieux défavorisés qui accèdent aux classes supérieures ou aux grandes écoles ne cesse de diminuer. Les hiérarchies sociales et culturelles se reproduisent très tôt selon les types d'établissements, de classes et de filières. »

Mais il faut aller plus loin et promouvoir l'égalité des chances devant l'emploi. C'est pour cela que nous avons pris l'initiative, avec SOS Racisme et quelques chefs d'entreprises, de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés français issus de l'immigration qui

souvent se heurtent à des discriminations lors des recrutements. Il faut leur donner un coup de pouce d'autant que leur motivation est souvent très forte !

VU : Vous semblez inquiet sur l'avenir de l'enseignement supérieur français face à l'émergence de « marques universitaires » mondiales...

C. B. : En matière d'enseignement supérieur, la compétition est mondiale. Les grands pôles universitaires américains, véritables marques mondiales, tels Harvard, Stanford, Princeton, MIT, cherchent déjà à recruter les meilleurs étudiants et les meilleurs enseignants au monde. Les Chinois - je siège au conseil d'administration de l'université de Tsing Hua à Pékin - s'en préoccupent également.

Il nous faut relever ce défi, séduire et attirer le plus possible d'étudiants étrangers de bon niveau venant d'Asie, d'Amérique ou d'Afrique. La France,

première destination touristique du monde, devrait devenir l'une des premières destinations universitaires. C'est notre intérêt !

Les étudiants étrangers formés dans nos établissements d'enseignement supérieur sont, une fois revenus dans leur pays, les meilleurs ambassadeurs de notre économie, de notre culture et de notre art de vivre...

VU : Vous préconisez plus d'autonomie pour les universités, avec la création d'un Haut Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Quel serait son rôle ?

C. B. : Ces propositions émanent d'un groupe de travail fonctionnant à Lyon sous la présidence d'Alain Mérieux, PDG de Bio-Mérieux (1). Il préconise effectivement de conférer le maximum d'autonomie

aux universités - dans un cadre défini et régulé par l'État - y compris l'autonomie financière, sans laquelle il ne saurait y avoir d'autonomie ! Les universités européennes et étrangères avec lesquelles nous sommes en compétition bénéficient d'une autonomie financière, pédagogique et scientifique.

Les membres de ce groupe de travail préconisent également la création d'un Haut Conseil. Dans leur esprit, il s'agit de réduire l'emprise parfois tatillonne de la Rue de Grenelle ! Ce Haut Conseil de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, composé de personnalités indépendantes, serait garant de l'autonomie (il aurait la responsabilité de la répartition des dotations financières) et de l'évaluation, l'autonomie ne pouvant se concevoir sans une évaluation sérieuse.

« La France, première destination touristique, devrait devenir l'une des premières destinations universitaires. »

VU : Ne craignez-vous pas d'être accusés de démanteler le service public, en proposant la maîtrise locale des recrutements, avec, par exemple la possibilité d'attribuer des indices supérieurs aux personnels ?

C. B. : Les propositions de ce groupe de travail, constitué de gens responsables et provenant d'horizons politiques très divers, ne démantèlent en rien le service public ! Bien au contraire, elles visent à faire en sorte que notre système soit plus performant, c'est-à-dire que le service public soit plus efficace. Que les performances d'un établissement aient des retombées sur la rémunération des personnels, est-ce choquant ?

VU : Pourquoi proposer une double structure conseil d'orientation - conseil d'administration, avec un président « universitaire européen n'appartenant pas nécessairement à l'établissement ?

C. B. : Le groupe de travail a repris une idée émise en son temps par Claude Allègre. Dans le cadre d'une autonomie accrue, il convient en effet de concilier légitimité, efficacité et responsabilité.

Le conseil d'orientation rassemble des personnalités extérieures à l'établissement, en quelque sorte des représentants de la cité. Il est associé aux choix stratégiques des établissements. Cela est assez courant à l'étranger. Sans aller jusqu'aux États-Unis, les universités espagnoles sont dotées d'un tel conseil (*Consejo Social*).

Les propositions de l'Institut Montaigne pour l'enseignement supérieur

1. **Création d'un Haut Conseil de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**, garant de l'autonomie des établissements, en charge du calcul des dotations globales de fonctionnement et de l'évaluation des établissements à partir de leurs performances.

2. **Autonomie financière.** Allocation par l'État d'une subvention globale de fonctionnement incluant les masses salariales des personnels d'État (enseignants, IATOS).

3. **Autonomie en matière de gestion des emplois** et du personnel :

- gestion des emplois de fonctionnaires par l'établissement ;
- possibilité d'attribuer au personnel fonctionnaire un

indice d'établissement supérieur à l'indice national lié à l'exercice de responsabilités particulières ;

• maîtrise du recrutement de l'ensemble du personnel par l'établissement garantissant l'indépendance académique des enseignants du supérieur.

4. **Gouvernement des universités :** généralisation des conseils d'orientation qui se prononcent sur les choix stratégiques de l'établissement et sont parties prenantes dans la procédure de désignation du président.

5. **Créations de Fondations académiques** pour doter en capital les établissements d'enseignement supérieur (grandes écoles et universités).

Les textes sont consultables sur www.institutmontaigne.org

VU : La proposition la plus novatrice de l'Institut Montaigne est celle de Fondations académiques, évoquées par Luc Ferry dans le texte de sa conférence de presse de rentrée. Quels en seraient les objectifs ?

C. B. : L'objectif est très simple : doter en capital nos grandes écoles et nos universités par le biais de fondations académiques afin qu'à terme (5-10 ans) une fraction significative de leur budget provienne des revenus de leurs actifs.

N'oublions pas que l'indépendance académique des grands pôles universitaires américains est garantie par les revenus des actifs très importants qu'ils gèrent. En 2000, Harvard gérait 19,2 milliards de \$; Princeton 8,4 milliards de \$; le MIT 6,5 milliards de \$.

Pour favoriser la mise en place de telles fondations, il faudrait des incitations fiscales pour les entreprises et les particuliers (2).

L'idée est d'adosser une fondation académique reconnue d'utilité publique à un pôle d'enseignement supérieur multidisciplinaire groupant plusieurs établissements, ce afin de disposer d'une taille critique et susciter l'émergence de « marques mondiales » françaises dans l'enseignement supérieur.

VU : Concrètement, comment les entreprises financeraient-elles ces fondations ?

C. B. : Grâce à une formule de crédit d'impôt au titre de l'impôt sur les sociétés (IS) ou de la taxe additionnelle à la taxe professionnelle (TATP).

VU : Cette proposition n'est-elle pas irréaliste du point de vue du budget de l'État ?

C. B. : Elle s'inscrit, je le rappelle, dans un contexte plus large : celui de favoriser l'économie du don. Dans notre pays, cela revient à ce que l'entreprise ou le particulier participe directement au développement de nos enseignements supérieurs. Cette proposition s'inscrit



Claude Bébéar, fondateur et président du conseil de surveillance d'AXA, le leader mondial de l'assurance, a créé l'Institut Montaigne, qui regroupe « des responsables d'entreprises, des universitaires, des experts et des représentants de la société civile issus d'horizons et des expériences les plus divers ». Il a dirigé la publication, aux éditions Odile Jacob, du livre « Le courage de réformer ».

également dans le contexte de la réduction des dépenses de l'État puisque les dotations provenant des crédits d'impôts ne sont pas consommées par les établissements mais épargnées !

VU : Ne pensez-vous pas que la possibilité pour les entreprises d'affecter à ces fondations la taxe additionnelle à la taxe professionnelle (IATP) perçue par les Chambres de Commerce et d'Industrie se heurtera, comme toujours, à la défense du statu quo ?

C. B. : Certainement ! Mais nous n'avons pas créé l'Institut Montaigne pour défendre le statu quo !

VU : La double exception française, avec la dualité universités-grandes écoles et universités-grands organismes de recherche, conduit souvent à dénigrer les universités. Pourtant, au regard des moyens financiers, humains et organisationnels dont les universités disposent, leurs performances ne sont-elles pas remarquables, y compris par rapport aux grandes écoles ?

C. B. : Ce genre de débat est dépassé. Il y a des choses

excellentes partout mais la compétition aujourd'hui est mondiale. Grandes écoles et universités doivent évoluer, conjuguer leurs efforts pour relever les défis qui sont devant nous. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
JEAN-MICHEL CATIN

(1) Le groupe de travail présidé par Alain Mérieux, comprenait notamment : Jean-Pierre Auzimour (Cap Gemini), Bernard Bigot (École Normale Supérieure de Lyon), aujourd'hui directeur de cabinets de Claudie Haigneré, Daniel Laurent (ancien président de l'université de Marne-la-Vallée), Guy Romier (ancien président de l'université Pierre Mendès-France, Grenoble), Catherine Volpilbac-Auger (École Normale Supérieure de lettres et sciences humaines).

(2) Cette proposition s'inscrit dans un contexte plus large analysé par un autre groupe de travail de l'Institut Montaigne à travers un document intitulé « 25 propositions pour développer les fondations en France ».

Extrait du rapport DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'INSTITUT MONTAIGNE, À PROPOS DES FONDATIONS ACADÉMIQUES

(...) Il existe un décalage important dans le financement de l'enseignement supérieur en France par rapport aux USA. (...) Une des raisons de ce décalage réside dans le fait que les pôles universitaires américains disposent d'actifs très importants (endowments). Ces actifs engendrent des revenus qui représentent une fraction significative du budget des établissements et contribuent à garantir leur indépendance académique. (...) Dans ce contexte, nous proposons de doter en capital nos établissements d'enseignement supérieur, tant les grandes écoles que les universités, par le biais de « fondations académiques » (...).

Une fondation académique serait dotée :

- pour les particuliers, de dons et legs selon les dispositions en vigueur (acceptation de dons et legs sans clauses d'inaliénabilité) (...);
- pour les entreprises, (...) par la mise en œuvre d'une politique fiscale incitative dans la phase de démarrage : les entreprises pourraient doter les fondations associées aux établissements d'enseignement supérieur de leur choix selon une formule de crédit d'impôt au titre de l'impôt sur les sociétés (IS) ou de la taxe additionnelle à la taxe professionnelle (IATP, perçue par les Chambres de commerce). Les entreprises pourraient bénéficier d'un crédit d'impôts égal à (1) :

1^{re} année : 90 %
2^e année : 80 %
3^e année : 70 %
4^e année : 60 %
5^e année et au-delà : 50 %

(1) en % de leur contribution à une fondation académique avec un plafond à définir exprimé en absolu, ou en % du montant de l'IS ou l'IATP.